

## Pour le renforcement de la société civile

05/07/2010



**Au travers de ses activités, ce programme régional soutient le développement de la société civile au niveau national et régional. Sauf que cet objectif n'est pas toujours facile à atteindre.**

**Antoine                      Ajoury                      -                      Alicante,                      Eurojar**

Le choix d'Alicante, en Espagne, pour organiser le 4e Forum civil Euromed n'est pas un hasard. Célèbre pour sa forteresse d'origine maure, cette ville espagnole possède des traces de tous les peuples qui sont passés par la ville. Un symbole fort pour accueillir les quelque 250 participants de la Plateforme non-gouvernementale Euromed, venus d'une vingtaine de pays européens et méditerranéens entre le 14 et le 16 mai dernier.

Durant ce forum, principal instrument de participation de la société civile dans l'espace euro-méditerranéen, les représentants de la société civile méditerranéenne ont élaboré un document pour réclamer plus d'égalité en Méditerranée, document qui sera présenté aux chefs d'États et de gouvernements de l'Union Européenne (UE) et de la Méditerranée au sommet prévu à Barcelone.

Mais l'inquiétude majeure qui préoccupait les participants et les différents intervenants a été la place et le rôle de la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen, à un moment où le processus de Barcelone a été officiellement remplacé par l'Union pour la Méditerranée (UPM). Avec ce bouleversement à la fois institutionnel et géographique, Michel Tubiana, le secrétaire général de la Plateforme civile Euromed se demande dès lors si « nos revendications de sociétés civiles autonomes et indépendantes seront prises en compte dans le cadre de ce partenariat rénové ». Dans ce contexte, M. Tubiana s'inquiète de la nouvelle place reconnue de la société civile. Même cri d'alarme de la part du président de la Plateforme, Abdelmaksoud Rachdi, qui s'inquiétait de la situation de la société civile dans ce contexte, se demandant « si elle est acceptée comme un partenaire réel dans les décisions politiques, et si les institutions publiques prennent en considération nos propositions ».

C'est dans ce contexte difficile que fut annoncé, lors de ce Forum, le lancement du programme régional « Euromed société civile 2010-2013 » promu par la Commission Européenne et réalisée en collaboration avec la Plateforme et ses partenaires, et dont le

budget sera d'un million d'euro.

En effet, l'appel d'offres a été gagné par un consortium composé de six organisations membres de la Plateforme et la Plateforme elle-même, affirme Andrea Amato, président de l'IMED-Rome, chef de file de ce consortium.

Le programme, qui va durer trois ans, a été lancé et mis en place depuis le 1er février. « Il se base sur l'impulsion de ce consortium d'une part, et sur l'action concrète et quotidienne d'une petite équipe qui s'est installée à Bruxelles pour coordonner ce programme et donner une assistance technique à la commission européenne, d'autre part », précise-t-il.

### **Deux objectifs et huit actions**

On peut identifier deux principaux objectifs à ce programme, explique pour sa part le team leader de l'équipe, Rachid Kheddeim. D'abord, renforcer la capacité institutionnelle de la société civile du Sud de la méditerranée afin de promouvoir le dialogue et les mécanismes de coordination entre les organisations de la société civile et entre celles-ci et les institutions publiques. Ensuite, promouvoir les débats et les activités au niveau national et régional entre les membres de la société civile sur les politiques, les institutions et les mécanismes du partenariat euro-méditerranéen.

Et pour réaliser ces deux objectifs, huit actions nécessaires seront mises en œuvre. La première consiste à mettre en place des organismes nationaux de coordination de la société civile dans les différents pays objets de ce programme et qui sont neuf. « Nous avons identifié quatre critères pour choisir ces organisations », affirme M. Kheddeim à l'intention de ceux qui aimeraient y participer.

La deuxième action consiste à préparer et tenir quatre séminaires et d'en suivre les résultats, dans les domaines suivants : l'environnement, les questions sociales, la migration et le droit d'asile et enfin la liberté d'association. Ces séminaires auront lieu probablement en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Egypte.

La troisième activité est de préparer et de suivre les résultats d'un séminaire régional où seront présents les représentants des Etats, de la société civile et des organisations qui s'intéressent à la médiation et la consultation. Dans ce contexte, « il va falloir faire en sorte de ne pas avoir des problèmes avec les autorités nationales, c'est-à-dire gagner, sinon l'appui, au moins la neutralité de ces régimes, pour atteindre nos objectifs sans pour autant abandonner nos principes », précise M. Kheddeim.

Le quatrième point serait d'établir un rapport de synthèse sur l'utilité du dialogue et des discussions entre la société civile, le gouvernement et d'autres institutions.

La cinquième activité concernerait l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour promouvoir la présence de représentants de la société civile dans l'ensemble du processus décisionnel du partenariat euromed. « Au niveau national et régional, il s'agira de faire en sorte que la société civile puisse accéder à l'information, puisse se constituer en groupe de pression », explique le team leader de l'équipe. « Il s'agit également de promouvoir les relations entre la société civile des pays du sud de la Méditerranée, et celle de nord », ajoute-t-il.

Parmi les autres actions du programme Euromed « société civile », il y aura la mise en place d'un groupe de stratégie et d'orientation qui aura pour objectif de donner plus de crédibilité et de visibilité au programme, et enfin une partie consacrée au monitoring, et la mise en place d'un réseau des bénéficiaires et de publication des résultats du programme.

Rachid Kheddeim revient enfin sur les conditions qui ont conduit à l'élaboration de ce programme, « né dans un contexte de régression dans le domaine des libertés, tel que la liberté d'association, syndicale et la liberté de s'associer et de défendre ses intérêts et ses points de vue ».

« C'est un enjeu très important comme programme régional. Mais que se passera-t-il après

2013 ? L'UPM se concentrera t-il sur les infrastructures réalisées par ce programme ? », conclut Andrea Amato.